Le ministère du Travail est intervenu pour empêcher l'Inspection du travail de mener une enquête visant Uber pour soupçon de travail dissimulé

01/03/2023 à 16h18



Le ministère du Travail vient, encore une fois, d'intervenir pour sauver Uber, afin d'empêcher l'inspection du travail de mener une enquête pour soupçon de travail dissimulé – autrement dit, du salariat déguisé derrière le statut d'autoentrepreneur auprès de la plateforme.

Pour comprendre la portée de cette décision, il faut revenir à la mobilisation des chauffeurs VTC contre Uber en 2019. Des centaines de travailleurs en colère, notamment à cause de déconnexions injustifiées, bloquent alors les locaux de la multinationale. Brahim Ben Ali, secrétaire national du syndicat INV VTC, au cœur de la mobilisation, saisit l'inspection du travail.

En juin 2020, celle-ci rejette la demande au motif que le statut même d'autoentrepreneur fait obstacle à une inspection reposant sur le Code du travail… *« On m'a clairement dit à l'époque que les inspecteurs recevaient des pressions*

politiques, que personne ne voulait se mouiller », se souvient Brahim Ben Ali.

« Traitement de faveur »

Le syndicaliste saisit avec son avocat le tribunal administratif, qui, fin novembre 2022, lui donne pleinement raison, rejette les arguments de l'inspection du travail et ordonne une enquête dans les quatre mois. **Mais, dans un courrier que nous avons pu consulter, le ministère du Travail vient d'interjeter appel, demandant au tribunal de revenir sur sa décision d'ordonner un contrôle de l'entreprise.** ***« Deliveroo et d'autres ont bien été contrôlés et condamnés, alors que c'est exactement la même relation de travail !*** **s'emporte Brahim Ben Ali.** ***Uber a vraiment un traitement de faveur dans ce pays. »***

[…]

L'Humanité